

S05LM5h/15

3165

(19h1-19h4)

ARCHIVES

Acquisition d'outillages divers à main
pour les brigades de la voie.-

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	15.12.41
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	19. 3.42
Lettre SNCF au MTP	6. 2.43
d°	13.10.43
Dépêche MTP à la SNCF	25. 2.44

Acquisition d'outillages divers à main pour les brigades de la voie.

Ministère de la Production
Industrielle et des Communications

C O P I E

Direction des Chemins de fer

Service Technique

Paris, le 25 février 1944

3ème Bureau

Le Ministre Secrétaire d'Etat à la
Production Industrielle et aux Communications

S.N.C.F.
Ensemble du Réseau

à M. le Président du Conseil d'Adminis-
tration de la Société Nationale des Chemins
de fer français

Acquisition d'outillage divers à
main pour les brigages de la voie

3ème Etape

(+) Copie de cette communication a
été distribuée le 20 octobre 1943.

A.G. 202-5

Vous m'avez présenté, le 13 octobre 1943 (+), un projet
d'acquisition d'outillage divers à main pour les brigades
d'entretien de la voie.

Ce projet constitue la troisième étape d'un programme
d'ensemble dont les deux premières ont été approuvées par dé-
cisions ministérielles des 19 mars 1942 et 16 mars 1943.

Il comporte, pour une dépense totale de 7.600.000 fr,
les acquisitions suivantes :

- 2.500 crics de soufflage ;
- 300 règles de vérification d'appareils de voies ;
- 600 tirefonneuses à main ;
- 180 gabarits de pose à l'écartement ;
- 1.000 gabarits de vérification des portées d'éclissage ;
- 2.000 pointeaux de centrage des trous de tirefonds ;
- 500 guides de perçage des trous de tirefonds ;
- 8.000 boulons à clavette ;
- 1.000 dispositifs d'immobilisation provisoire des lames
d'aiguilles ;
- 20 portiques légers de manutention.

Ces acquisitions permettront une augmentation du rende-
ment, une amélioration de la qualité du travail et une plus
grande sécurité.

Après examen par le Service Technique de la Direction
des Chemins de fer, j'approuve ce projet, dont le montant, im-
putable sur les crédits d'engagement ouverts au Budget d'Éta-
bissement de 1944 (programme ordinaire), est évalué, en prin-
cipal, à 7.600.000 fr.

Il est entendu que :

1°- les imputations effectuées conformément à la circulaire ministérielle du 20 mai 1902 et à l'avenant du 4 mars 1942, art. 1, § h, seront les suivantes :

Compte de premier établissement

Travaux complémentaires du matériel inventorié

Débit : dépenses d'acquisition d'outillage divers, évaluées, en principal, à 7.600.000 fr.

2°- la dépense à payer chaque année devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet au Budget d'établissement de la S.N.C.F. (programme ordinaire - Mobilier et Outilage - Voie et Bâtiments) approuvé pour l'exercice correspondant.

Pour le Secrétaire d'Etat
et par autorisation,
Le Directeur des Chemins de fer,

Signé : MORANE.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Service Central
des
Installations Fixes

Paris, le 13 octobre 1943

Ensemble du Réseau

Acquisition d'outillages
divers à main pour les
brigades de la voie
(3^e étape)

C O P I E

308 - 0

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, un projet relatif à l'acquisition d'outillages divers à main pour les brigades de la voie (3^e étape) !

Ce projet sera compris au budget de premier établissement de matériel inventorié (Mobilier et outillage) pour 1944 sous la rubrique "Acquisition d'outillages divers à main".

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veuillez agréer,.....

Le Président du Conseil d'Administration
signé : FOURNIER

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle
et aux Communications.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Ensemble du Réseau

C O P I E

Paris, le 6 février 1943

Acquisition d'outillage divers
à main pour les brigades de la
Voie

Vt - 67.660-2

35

308/0

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, un projet relatif à l'acquisition d'outillage divers à main pour les brigades de la voie.

Ce projet est compris au programme de travaux de premier Etablissement du matériel inventorié (mobilier outillage) de l'exercice 1943 sous la rubrique : "Acquisition d'outillage divers à main pour les brigades de la voie (crics, règles de vérification de voie courante et d'appareils de voie, tirefonneuses)".

• • • • •
Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la
Production Industrielle et aux Communications.-

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision,
me renvoyer un exemplaire dudit projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de
mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

SECRETARIAT D'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

Direction Générale
des Transports

5ème Bureau

S.N.C.F. Ensemble du Réseau

Paris, le 19 mars 1942

C O P I E

Acquisition d'outillage à main pour
les brigades de la voie

Le Secrétaire d'Etat

à Monsieur le Président du Conseil
d'Administration de la S.N.C.F.

A.G. 201-5

Copie de cette lettre a été distribuée le 23-12-41 { Vous m'avez présenté, le 15 décembre 1941, un projet d'acquisition d'outillage à main pour les brigades de la voie.

Ce projet comporte, pour une dépense d'ensemble de 4.600.000 fr, les acquisitions suivantes :

- 1.600 crics de soufflage;
- 1.200 règles de vérification des voies (avec niveaux);
- 500 tirefonneurs à main.

Ces acquisitions permettraient l'amélioration du travail et une augmentation du rendement et de la sécurité.

Après examen par le Service Technique des Transports, j'aprouve le projet présenté, dont le montant, imputable sur les crédits d'engagement ouverts au budget d'établissement de 1942 (programme ordinaire), est évalué, en principal, à 4.600.000 fr, étant entendu que :

- 1°) les imputations effectuées conformément à la circulaire ministérielle du 20 mai 1902 et à la décision du 11 septembre 1939, seront les suivantes :

- Travaux complémentaires de premier établissement du matériel inventorié, évalués, en principal, à 4.600.000 fr.

- 2°) la dépense à payer chaque année devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet au budget d'établissement de la Société Nationale des chemins de fer (programme ordinaire) approuvé pour l'exercice correspondant.

Le Directeur Général des Transports,

signé: CLAUDON.

3165

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 15 décembre 1941

Outilage

Ensemble du Réseau *C O P I E*

Acquisition d'outillages divers
à main pour les brigades de la
voie

308-0

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, un projet relatif à l'acquisition de crics de soufflage, de règles de vérification des voies et de tire-fonneuses à main.

Ce projet est compris au Programme des Travaux Complémentaires de premier Etablissement du matériel inventorié, pour l'exercice 1942, sous la rubrique :

"Acquisition d'outillages divers à main pour les brigades de la voie".

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire dudit projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.-